



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER

Association loi 1901
Siège social : 20, rue Guynemer
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER

Association loi 1901
Siège social : 20, rue Guynemer
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 291 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 309 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 290 sur 312 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 2 313,15 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 2 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 24 mars 2022

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2021			31.08.2020	PASSIF	31.08.2021	31.08.2020
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	30	30			Fonds propres (avant affectation)	91 533	77 866
Terrains					Report à nouveau	1 745 197	1 400 849
Constructions					Résultat de l'association	-93	359 410
Installations et matériels d'activités	87	87			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	57 743	57 510	233	2 120	Total	1 836 636	1 838 125
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	625	11 000
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	57 860	57 627	233	2 120	Provisions pour charges		149
					Total	625	11 149
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 541		2 541	1 272	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	11 993		11 993	3 247	Emprunts et dettes assimilées		0
Comptes courants OCCE	2 130		2 130	4 560	Fournisseurs	15 673	12 138
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 313		2 313	3 480	Dettes fiscales et sociales	9 943	8 572
Trésorerie	1 846 915		1 846 915	1 862 304	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	450		450		Autres dettes (dont erreurs créditrices)	3 697	6 999
Total	1 866 343		1 866 343	1 874 862	Produits constatés d'avance		
					Total	29 314	27 708
TOTAL	1 924 203	57 627	1 866 576	1 876 982	TOTAL	1 866 576	1 876 982

OCCE DU LOIR ET CHER

	2020/2021	2019/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	200 327	271 880
Ventes de produits	615 242	648 999
Prestations de service et animations	133 774	239 243
Subventions d'exploitation	311 584	422 584
Dons et Mécénat		
Contributions financières	127 103	159 866
Autres produits	18	77 746
Reprises sur dépréciations et provisions	149	
Utilisations des fonds dédiés	17 311	17 832
Total	1 405 508	1 838 151
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	390 704	417 344
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 270	1 443
Autres achats et charges externes	891 324	841 528
Aides financières	17 959	22 728
Impôts et taxes	1 455	1 822
Salaires	15 525	17 132
Charges sociales	4 015	3 840
Cotisations reversées	31 077	33 415
Autres charges	35	89 484
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	69 370	46 826
Dotations aux dépréciations et provisions		149
Report en fonds dédiés		
Total	1 420 195	1 475 711
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		
	-14 687	362 439
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	8 312	8 612
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	8 312	8 612
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		
	8 312	8 612
RESULTAT COURANT (I + II)		
	-6 375	371 052
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	76 865	82 938
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	3 349	15 000
Total	80 213	97 938
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	73 932	106 231
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		3 349
Total	73 932	109 579
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
	6 282	-11 641
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		
	-93	359 410
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	131 197	131 560
Total	131 197	131 560
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	131 197	131 560
Total	131 197	131 560

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU LOIR ET CHER

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2021. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 866 575,80 €	1 876 982,29 €
Résultat de l'exercice :	-93,07 €	359 410,38 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	309	312
dont coopératives et foyers agrégés :	291	290
dont coopératives et foyers non agrégés :	18	22
Nombre de coopérateurs :	27 112	28 078
Heures de bénévolat du siège départemental	450	450
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 321	4 334
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	131 197 €	131 560 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a entraîné une baisse des recettes des coopératives et une diminution encore plus importante de ses dépenses notamment pédagogiques, du fait que nombre d'activités n'ont pas pu avoir lieu.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU LOIR ET CHER

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-93,07	}	dont 8 293,81 pour le siège départemental dont -8 386,88 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 313,15	}	dont 0,00 pour le siège départemental dont 2 313,15 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			2 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	3 697,46	}	dont 3 697,46 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 846 915,37	}	dont 112 418,71 pour le siège départemental dont 1 734 496,66 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 960,47 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	69 370,07	}	dont 1 887,21 pour le siège correspondant aux amortissements dont 67 482,86 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			231,90 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 494 033,33	}	dont 121 357,38 pour le siège départemental dont 1 372 675,95 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 717,10 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 494 126,40	}	dont 113 063,57 pour le siège départemental dont 1 381 062,83 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 745,92 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-28,82 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
Total	1,8	1,8

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	269	275
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	87%	88%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	282	272
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	1	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	288	292
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	ND	2
Participants aux séances de formation (estimation)	ND	20

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2021			31.08.2020	PASSIF	31.08.2021	31.08.2020
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	30	30			Fonds propres (avant affectation)	91 533	77 866
Terrains					Résultat du siege de l'association	8 294	13 667
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	87	87			Total	99 827	91 533
Autres immobilisations corporelles	57 743	57 510	233	2 120	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	625	11 000
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		149
Total	57 860	57 627	233	2 120	Total	625	11 149
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 541		2 541	1 272	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	11 993		11 993	3 247	Emprunts et dettes assimilées		0
Comptes courants OCCE	2 130		2 130	4 560	Fournisseurs	15 673	12 138
Autres créances				3 480	Dettes fiscales et sociales	9 943	8 572
Trésorerie	112 419		112 419	115 711	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	450		450		Autres dettes	3 697	6 999
Total	129 533		129 533	128 270	Produits constatés d'avance		
					Total	29 314	27 708
TOTAL	187 393	57 627	129 766	130 390	TOTAL	129 766	130 390

OCCE DU LOIR ET CHER

	2020/2021	2019/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	58 291	58 654
Ventes de produits	16 941	12 531
Prestations de service et animations	12 926	11 913
Subventions d'exploitation		8 113
Dons et Mécénat		
Contributions financières	3 396	2 430
Autres produits	18	8
Reprises sur dépréciations et provisions	149	
Utilisations des fonds dédiés	17 311	17 832
Total	109 033	111 481
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	7 663	8 320
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 270	1 443
Autres achats et charges externes	32 909	27 025
Aides financières	17 959	22 728
Impôts et taxes	1 455	1 822
Salaires	15 525	17 132
Charges sociales	4 015	3 840
Cotisations reversées	32 760	31 638
Autres charges	35	9
Dotations aux amortissements	1 887	4 051
Dotations aux dépréciations et provisions		149
Reports en fonds dédiés		
Total	112 938	118 158
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-3 906	-6 677
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	8 312	8 410
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	8 312	8 410
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	8 312	8 410
RESULTAT COURANT (I + II)	4 406	1 733
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	664	1 511
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	3 349	15 000
Total	4 013	16 511
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	125	1 228
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		3 349
Total	125	4 577
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	3 887	11 934
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	8 294	13 667
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	12 375	12 375
Total	12 375	12 375
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	12 375	12 375
Total	12 375	12 375

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2021, qui dégage un excédent de 8 293,81 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice et qui se poursuit sur l'exercice en cours : elle a eu notamment pour effet l'annulation de plusieurs manifestations et activités pédagogiques prévues.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	29,90			29,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	38 114,42			38 114,42
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	13 991,26			13 991,26
Mobilier de bureau	5 724,14			5 724,14
Immobilisations en cours				
Total	57 859,72			57 859,72

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	29,90			29,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	38 114,42			38 114,42
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	11 871,55	1 887,21		13 758,76
Mobilier de bureau	20%	5 724,14			5 724,14
Total		55 740,01	1 887,21		57 627,22

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Agendas

2 541,20

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	7 590,30		7 590,30
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	4 402,98		4 402,98
Total	11 993,28		11 993,28

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 2 130,00

6. Autres créances

Néant

7. Trésorerie

BP Compte courant 62 030,80
 BP régie d'avance 1 766,58
 CM Compte courant 7 514,24
 CM Régie d'avance 2 195,53
 CM ERASMUS 5 017,32
 LBP compte courant 932,18
 LBP Livret A 23 394,05
 CC TAP 4,90
 Intérêts à recevoir 9 096,18
 Caisse 475,93
112 418,71

8. Charges constatées d'avance

Calendriers 2022 450,00

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
LALANDE (tablettes numériques)	1 626,70		1 626,70	
ERASMUS+ LES GIRARDS	6 547,20		6 547,20	
ERASMUS+ NOUAN	583,79			583,79
ERASMUS+ FOCH	41,56			41,56
ERASMUS+ LE BOURGEOU	2 201,00		2 201,00	
Total	11 000,25		10 374,90	625,35

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	148,79		148,79	
Provisions pour charges	148,79		148,79	
Immobilisations financières	3 348,54		3 348,54	
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations	3 348,54		3 348,54	
Total	3 497,33		3 497,33	

Dotations / reprises d'exploitation 148,79
 Dotations / reprises financières
 Dotations / reprises exceptionnelles 3 348,54
Total 3 497,33

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 3 497,33
Total 3 497,33

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	4 275.00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>11 938.34</u>
	15 673.34

6. Dettes fiscales et sociales

Salaires à payer	2 002.14
Retraite complémentaire	127.04
Prévoyance	14.60
Charges sociales à payer	1 179.54
Subventions reçues	4 097.43
Uniformation	541.24
Impôt sur les produits financiers	<u>1 981.18</u>
	9 943.17

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Fonds des coopératives fermées	369.33
Notes de frais à payer	968.61
Dette Montrichard	<u>2 359.52</u>
	3 697.46

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	27 112	28 078
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,13 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,99 €	0,97 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	58 290,80	58 963,80
Cotisations versées à la Fédération	31 449,92	31 728,14
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	31 449,92	31 728,14

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		3 983,20
Subventions conseil départemental		4 130,00
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	-	8 113,20
Dont versées aux coopératives	-	8 113,20

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	3 396.00
-------------------------------	-----------------

4. Aides financières

Subventions reversées aux coops	17 959.41
--	------------------

5. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	84.60
Cotisations sur exercices antérieurs	320.25
Divers	259.28
Reprises de provision pour dépréciation	<u>3 348.54</u>
	4 012.67

6. Charges exceptionnelles

Cotisations versées sur exercices antérieurs	77.97
Divers	<u>47.30</u>
	125.27

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Blois, de locaux situés 20 rue Guynemer (environ 100 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 450 heures de travail valorisées à 12 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Val de France :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire. Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	173
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	614 050.00	1 025 950.00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	7 692.87	7 549.28
Montant des impôts dus par l'AD	1 013.29	978.83
Montant des intérêts acquis nets après impôts	6 679.58	6 570.45
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Crédit Mutuel Enseignant :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Mutuel Enseignant (convention du 24/08/2015) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	131
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	501 897.84	783 554.46
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	501.66	721.93
Montant des impôts dus par l'AD	120.40	173,26
Montant des intérêts acquis nets après impôts	381,26	548,67
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%